



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 5 juillet 2016

DOSSIER DE PRESSE

Opération interministérielle vacances (OIV) 2016

Mardi 5 juillet 2016 à 15h00
Plage de Treignac
Lac des Bariousses

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

SOMMAIRE

Les objectifs de l'opération.....	3
Le bilan de l'OIV 2015.....	4
Actions OIV 2016.....	9
La qualité des eaux de baignade.....	11
La prévention des risques des ouvrages hydroélectriques : « calme présent, risque apparent ».....	14
La prévention des risques de noyades.....	14
La prévention et la lutte contre les cambriolages.....	16
La sécurité sur la route.....	20
Liens utiles.....	26

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Les objectifs de l'opération

Comme chaque année, la préfecture décline sur le département, de juin à septembre, l'opération interministérielle vacances (OIV), destinée à assurer la protection des populations et garantir l'hygiène et la qualité des produits proposés aux vacanciers.

La Corrèze, deuxième département touristique de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, hors littoral est une destination prisée. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ainsi que d'autres services de l'Etat vont se mobiliser sur la période estivale pour mettre en place **ce dispositif de contrôle renforcé et coordonné** dans les zones les plus fréquentées du département.

Le tourisme en Corrèze représente en effet 2 millions de nuitées, plus de 3000 emplois et un chiffre d'affaire conséquent.

Toutes les activités saisonnières ou à fort pic d'activité, feront l'objet d'une surveillance accrue, en particulier les accueils collectifs de mineurs, les services et activités récréatives et sportives, les baignades, les marchés, la restauration et la distribution alimentaire. Une attention particulière sera également portée sur la protection et le bien être animal.

Les services s'attacheront à vérifier la sécurité des pratiques, la qualité et la sécurité des aliments, la loyauté du commerce et la bonne information du consommateur. L'offre touristique sur support numérique sera particulièrement surveillée.

En 2016, la période d'OIV a officiellement débuté le 01 juin en raison de l'Euro de football, pour s'achever le 15 septembre

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Le bilan de l'OIV 2015

En Corrèze, la vigilance des services de la DDCSPP a plus particulièrement porté en 2015 sur la sécurité des baignades et la restauration commerciale compte-tenu des enjeux liés à ces secteurs.

Dans les restaurants, classiques ou de restauration rapide, les services ont renforcé les contrôles afin de vérifier les points nécessitant une vigilance particulière (hygiène, manipulation des denrées, propreté des locaux, traçabilité des aliments, information du consommateur...).

L'affichage des prix et la loyauté de l'information délivrée au consommateur ont été aussi vérifiés dans ce cadre.

Par ailleurs, les contrôles sur les accueils collectifs de mineurs sont restés une priorité pour les agents de la DDCSPP. Ces séjours complètent l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement. Il s'agit de veiller à la protection des mineurs et notamment à leurs conditions d'encadrement. Les contrôles visent ainsi à vérifier la qualité du projet éducatif et pédagogique, son adaptation aux besoins des mineurs accueillis mais aussi les qualifications des équipes, la sécurité des locaux...

Bien évidemment, les activités ciblées au plan national ont également fait l'objet de contrôles renforcés pendant l'été.

Par ailleurs, dès en amont de la saison touristique, un guide des baignades aménagées a été élaboré et diffusé par la DDCSPP aux communes et autres exploitants d'établissements de baignades et aux personnels affectés à la surveillance.

Bilan chiffré 2015

Bilan chiffré 2015

Nombre d'interventions	Les suites données							
	Conformes	%	Rappels réglementaires	%	Procès Verbaux (PV)	%	Mesures administratives (MPA)	%
325	190	58,5	107	33	10	3	17	5

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Activités	Nombre de contrôles effectués
Piscines / Baignades	72
Restaurants et restauration rapide	52
Accueils collectifs de mineurs	44
Commerces non sédentaires	43
Transports	9
Superettes et alimentation générale	14
Centres équestres	7
Vacances adaptées organisées	9
Campings	6
Autres (aires de jeux, hôtels, etc.)	66
Nombre total de contrôles	325

Commentaire global :

Pour l'OIV 2015, les mesures administratives, y compris les fermetures d'urgence, sont peu nombreuses au regard des suites données depuis le début de l'année 2015 et en comparaison de l'OIV 2014. Le nombre de rappels de réglementation est globalement stable, le nombre de procès verbaux a légèrement augmenté et le nombre de mesures administratives est en baisse.

Il est à noter que le service a privilégié, conformément aux directives nationales, l'utilisation de mesures administratives contraignantes, d'application immédiate, obligeant les professionnels à fournir sans délai le service que le consommateur est légitimement en droit d'attendre.

L'appréciation globale de la situation au regard de l'application de l'ensemble des réglementations applicables peut donc être considérée comme globalement satisfaisante, notamment par rapport à l'année 2014 où le taux de suite constaté apparaissait très supérieur aux années précédentes.

Il faut noter que ce bilan est encore une fois caractérisé par une prévalence très nette des anomalies concernant le respect des règles d'hygiène.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Restauration

Le secteur de la restauration commerciale a fait l'objet d'une attention particulière en raison de son importance dans l'économie touristique. L'effort de contrôle de la restauration commerciale, engagé en 2014, a été poursuivi : 4 établissements de restauration commerciale ont fait l'objet d'une fermeture administrative et deux ont également fait l'objet de plus de 75 kg de saisies de denrées. Les irrégularités restent nombreuses dans ce secteur de la restauration commerciale où, sur 52 établissements contrôlés, seuls 13 établissements n'ont pas fait l'objet de suites (4 PV, 8 mesures de police administrative et 26 avertissements).

Les non-conformités principales constatées en restauration commerciale concernent des états de cuisines très dégradés et des pratiques non maîtrisées ou non en place (hygiène, nettoyage, traçabilité, maîtrise des températures notamment).

Concernant les marchés forains, les équipements utilisés par les professionnels se sont avérés à plusieurs reprises insuffisants pour faire face aux fortes chaleurs ambiantes de cet été 2015.

Le respect des règles de protection du consommateur a été constamment vérifié. Plusieurs manquements aux règles d'information sur les prix, sur l'origine des produits ou sur des dispositions réglementaires spécifiques (allergènes) ont donné lieu à des courriers de rappel de réglementation. Par ailleurs, le service a été saisi de plusieurs plaintes (hygiène, information sur les prix dans les hôtels ou les campings,...) qu'il a traitées dans le cadre de cette opération.

Accueil collectif de mineurs

Le travail de préparation en lien avec les gestionnaires de séjour, les nombreux échanges ainsi que les conseils techniques et pédagogiques apportés par les agents de la DDCSPP au cours des années précédentes s'avèrent fructueux car une seule mesure administrative a été demandée concernant les 44 accueils collectifs de mineurs inspectés durant la période. La vigilance reste toutefois essentielle sur ce secteur particulièrement sensible et les points sur lesquels l'attention des organisateurs de ces séjours a été attirée concernent essentiellement le suivi des dossiers administratifs des personnels, l'hygiène des locaux et la traçabilité des denrées alimentaires utilisées.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Baignades et piscines

La surveillance des baignades reste une priorité, notamment en raison des accidents fréquents et du grand nombre de sites sur le département. Avant la saison, un guide des baignades aménagées a été élaboré et diffusé par la DDCSPP aux communes et autres exploitants d'établissements de baignades et aux personnels affectés à la surveillance.

Comme en 2014, des visites ont été réalisées et ont contribué à améliorer la surveillance des baignades par un rappel de la réglementation et l'apport d'informations aux élus sur la responsabilité des communes en matière d'information au public en ce qui concerne les caractéristiques de la baignade. Les inspections ont permis de s'assurer du respect de la réglementation et de la surveillance qui se doit d'être faite de manière proche, active et permanente.

Il faut déplorer la noyade en juillet d'une adolescente anglaise de 12 ans à Ligniac sur l'étang de Neuvic.

Pour les activités récréatives aquatiques, la DDCSPP a mis en œuvre une mesure de police administrative concernant une activité de sauts proposée sur un plan d'eau de la Corrèze présentant un risque pour les utilisateurs, lié notamment à la qualification déficiente des personnels d'encadrement et à un défaut dans le suivi des équipements de protection individuelle. L'exploitant a cessé cette activité dangereuse immédiatement et a ensuite retiré l'ensemble des équipements de cette activité.

Activités sportives dont centres équestres

La sécurité des activités sportives et de loisirs faisait l'objet d'une des priorités annoncées. Il est à noter que dans les centres équestres contrôlés, des manquements dans la gestion des équipements de protection individuelle (EPI) (casques) ont été relevés. La réglementation sur le suivi et la gestion des EPI est encore mal connue par les professionnels concernés.

Les vacances adaptées organisées (séjours de vacances pour personnes adultes handicapées)

Globalement, pour les séjours de vacances pour des adultes handicapés contrôlés, ces séjours se sont déroulés dans des conditions satisfaisantes. Les organisateurs s'adaptent au handicap des personnes accueillies et à leurs rythmes afin de leur permettre de profiter de leur séjour dans des conditions satisfaisantes de qualité et de sécurité.

Un seul séjour a donné lieu à un constat d'anomalies relatif aux activités et à la restauration proposées aux personnes participant au séjour. La DDCSPP a signalé ces faits à son homologue du siège de l'organisme concerné pour suite à donner.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Vérification des conditions de détention des animaux

L'été correspond à une période de l'année où l'activité économique touristique s'appuie également sur des activités proposées avec des animaux : activités de pension de carnivores pour la garde des chiens et chats et d'utilisation des chevaux pour les ballades et randonnées.

Au titre du bien être animal, la DDCSPP vérifie que les professionnels mettent en œuvre toutes les garanties à même d'apporter l'attention et les soins requis à ces animaux domestiques. Ces actions de vérification concourent également à surveiller des éventuelles distorsions de concurrence entre des structures dûment déclarées et régulièrement suivies et d'autres assurant des prestations similaires sans déclaration d'activité.

Au titre du bien être animal, sur ces 7 contrôles, un avertissement a été adressé à une pension canine pour défaut d'infirmierie dédiée aux animaux nécessitant des soins et pour absence de registre de pension.

Commerces de détail

Dans les commerces traditionnels et les grandes et moyennes surfaces, on constate une situation très hétérogène sur le même sujet. Ainsi, dans un hard-discount, le service a dû faire détruire environ 70 kg de produits à base de viande à la suite de la rupture d'un ventilateur-convecteur.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Actions OIV 2016

Une programmation a été établie dès le mois de juin afin d'organiser et de coordonner les contrôles effectués sur des activités ciblées en tenant compte des spécificités locales.

Les priorités définies cette année consisteront à vérifier notamment la restauration commerciale et collective, les accueils collectifs de mineurs et les sites de baignade. Pour l'activité de restauration, sont notamment vérifiés l'hygiène des denrées, la propreté, la formation du personnel, la traçabilité, la cuisson des viandes hachées, la mise en place de plats témoins, les produits à base de poissons crus...

L'ensemble des services de la DDCSPP (service protection économique et sécurité du consommateur, service santé et protection animale, service alimentation et sécurité sanitaire des aliments mais aussi l'unité sport, l'unité jeunesse et éducation populaire et l'unité solidarité et insertion sociale) est mobilisé pendant la période estivale ce qui représente plus de 25 agents sur le terrain.

Ils s'attachent à vérifier le respect des règles d'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente, à garantir la qualité et la sécurité des produits et des prestations offerts par les établissements commerciaux sur les lieux touristiques (hôtels, restaurants, activités sportives et de loisirs...) et à veiller au comportement loyal des professionnels.

Le pôle C de la DIRECCTE, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE ainsi que la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé, et d'autres services de l'Etat, sont aussi impliqués dans les actions menées pendant l'OIV.

La prévention des risques noyade

La Corrèze, est richement pourvue en lieux de baignade – 58 sites – pour moitié sur des sites en milieu naturel et pour moitié en piscines publiques.

Ces lieux de baignades sont sources de loisirs et de plaisirs pour les vacanciers, mais signifient également sécurité et responsabilités pour les exploitants.

L'Institut national de veille sanitaire (InVS), dans son enquête du 1er juin au 30 septembre 2015, fait état de 1 219 noyades accidentelles en France, dont 436 suivies d'un décès. La moitié des noyades ont lieu en mer et 13 en piscine privée familiale. La Corrèze n'a malheureusement pas été épargnée l'année dernière avec 3 noyades dont une mortelle en plan d'eau.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Les services de l'État portent un regard vigilant sur les aspects liés à la sécurité des activités qui se déroulent sur les différents sites de baignades. Le devoir de surveillance, souvent assigné aux communes, est de nature à considérablement réduire le risque d'accidents.

Le 13 juin, un colloque, organisé conjointement par le Préfet et l'association des maires de la Corrèze a permis, avant que ne débute la saison estivale, d'éclairer les différents exploitants de baignades dont les maires et autres professionnels de la baignade, sur les enjeux réglementaires, les responsabilités et la jurisprudence en la matière. Cette conférence a utilement prolongé l'action d'information engagée en 2015 par le Préfet avec la parution et la diffusion d'un guide des baignades aménagées, élaboré en partenariat étroit entre les collectivités locales, les services d'incendie et de secours, les organisations professionnelles des métiers de l'eau et les services de l'État.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus après de la DDCSPP de la Corrèze
☎ 05 87 01 90 22 Courriel : ddcspp@correze.gouv.fr

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)



[Twitter](#)

La qualité des eaux de baignade

Afin de prévenir les risques pour la santé des baigneurs, les sites accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, font l'objet de contrôles sanitaires par l'Agence Régionale de Santé conformément aux dispositions du code de la santé publique.

Un premier contrôle est effectué dans la quinzaine précédant l'ouverture au public suivi généralement d'un contrôle tous les quinze jours durant la saison balnéaire.

Chaque contrôle comprend des relevés et observations de terrain (conditions météorologiques, fréquentation, état des plages, des sanitaires, affichage destiné à l'information du public...) ainsi que des prélèvements d'eau aux fins d'analyses bactériologiques. Lorsqu'un risque de prolifération de cyanobactéries a été identifié sur le site, des prélèvements complémentaires en vue du dénombrement et de l'identification des cyanobactéries sont effectués.

Les 2 paramètres microbiologiques recherchés sont des germes témoins de contamination fécale (*Escherichia coli* et Entérocoques Intestinaux). Ils constituent un indicateur de pollution et la présence possible de germes pathogènes qu'il n'est pas envisageable de rechercher en routine (compte tenu de leur diversité, du coût et des délais d'analyse).

Plus le nombre de germes témoins est élevé, plus la probabilité d'un risque sanitaire augmente.

La problématique de proliférations de cyanobactéries ou algues bleues concerne de nombreuses baignades en Corrèze, des analyses sont assurées au minimum une fois par mois sur chaque baignade. La surveillance peut être hebdomadaire en fonction de la concentration relevée.

Les cyanobactéries présentes dans les eaux de baignade sont en effet, selon leurs types, susceptibles de produire certaines toxines. Ces toxines peuvent engendrer des troubles dermiques, gastriques, neurologiques plus ou moins importants sur les baigneurs.

En Corrèze, 33 sites de baignades recensés feront l'objet de contrôles sanitaires durant la saison touristique 2016, comme en 2015.

Sur la base des dispositions de la Directive Européenne du 15 février 2006, le classement des baignades prend en compte les résultats bactériologiques de la saison en cours et des trois saisons précédentes en quatre catégories : excellente, bonne, suffisante, insuffisante.

La qualité bactériologique à l'issue des années 2012 à 2015 est excellente pour 26 baignades, bonne pour 5, 1 de qualité insuffisante, 1 non classée (nombre de prélèvements insuffisants). 2 baignades ont fait l'objet d'une fermeture temporaire en 2015 pour contamination bactériologique.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Toutefois, plusieurs sites ont connu des proliférations de cyanobactéries et 3 d'entre eux ont fait l'objet d'une interdiction temporaire de baignade en raison du niveau de contamination par des cyanobactéries.

Les proliférations de cyanobactéries peuvent être fluctuantes d'une année à l'autre, notamment en fonction des conditions météorologiques sur l'année. Néanmoins, connaissant depuis plusieurs années les plans d'eau « à risque », un contrôle adapté a été prévu par l'ARS. Un courrier a été adressé aux responsables d'eaux de baignade afin de les sensibiliser.

Les profils des eaux de baignade qui ont été réalisés devraient permettre de mieux identifier les sources de pollution potentielle et d'en prévenir les effets.

L'information des baigneurs doit être assurée sur les sites de baignade par l'affichage du compte rendu des contrôles sanitaires, le cas échéant de fiches d'information sur le risque lié à la présence de cyanobactéries, ainsi que la fiche de synthèse du profil des eaux de baignade mise à jour chaque année.

Les résultats des contrôles sanitaires peuvent également être consultés sur le site du ministère de la santé <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter



Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

19 - CORREZE

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2013	2014	2015
AMBRUGEAT	LAC DE SECHEMAILLE	douce	5B	5E	5E
AUBAZINE	PLAN D'EAU DU COIROUX	douce	5B	6B	5B
AURIAC	PLAN D'EAU COMMUNAL	douce	5E	5E	5E
BEAULIEU SUR DORDOGNE	LA PLAGE	douce	5B	5B	5B
BEYNAT	ETANG DE MIEL	douce	6E	6E	6E
CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL	ETANG DU MOULIN	douce	5E	5E	5E
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	BAIGNADE DE CHAMPAGNAC ETANG PREVOT	douce	5E	5E	5E
CHAUMEIL	MAURIANGES	douce	5S	5B	5E
CLERGOUX	ETANG DE PREVOT	douce	5E	5E	5E
EGLETONS	LAC	douce	5B	5B	5B
ESPAGNAC	ETANG DE TAYSSE	douce			5N
LAPLEAU	ETANG DE VENDAHAUT	douce	5E	5E	5E
LA ROCHE CANILLAC	ETANG DE LABORDE	douce	5E	5E	5E
LIGINIAC	LE MAURY	douce	5E	5E	5E
LISSAC SUR COUZE	PLAN D'EAU INTERCOMMUNAL	douce	5E	5E	6E
MARCILLAC LA CROISILLE	MEYRIGNAC	douce	5E	5E	5E
MARCILLAC LA CROISILLE	PUY NACHET	douce	5E	5E	5E
MASSERET	PLAN D'EAU MASSERET-LAMONGERIE	douce	5E	5E	5E
MEYRIGNAC L'EGLISE	ETANG	douce	5E	5E	5E
NEUVIC	LA PLAGE	douce	6E	6E	6E
SAINT PRIEST DE GIMEL	ETANG DE RUFFAUD	douce	5E	5E	5E
SAINT PRIVAT	LES CHANAUX	douce	5E	5E	5E
SAINT SALVADOUR	PRE CHATON	douce	5E	5E	5E
SARROUX	LES AUBAZINES HAUTES	douce	5E	5E	5E
SEILHAC	BOURNAZEL	douce	5E	5B	7B
SERVIERES LE CHATEAU	LAC DE FEYT	douce	5B	5B	5E
SORNAC	LES CHAUX	douce	5E	3E	4E
SOURSAC	PONT AUBERT	douce	5E	5E	5E
TARNAC	L'ENCLAUSE	douce	5B	3B	4E
TREIGNAC	LES BARIOUSSES	douce	6E	6E	5E
USSEL	PONTY	douce	6B	5B	7S
VIAM	LAC DE VIAM	douce	5E	3E	4E
VIGEOIS	PONCHARAL	douce	5E	5E	5B



La prévention des risques des ouvrages hydroélectriques : « *calme présent, risque apparent* »

Avec 9 barrages de *catégorie A* (hauteur supérieure à 20 mètres), le département de la Corrèze présente de nombreuses retenues d'eau propices aux activités de plein air, dont la baignade.

Toutefois, la beauté des sites locaux ne doit pas faire oublier que les cours d'eau équipés d'une centrale hydroélectrique présente un réel risque, tant à l'amont qu'à l'aval des installations.

L'électricité d'origine hydraulique joue un rôle très important dans la bonne marche du système électrique français. En effet, l'électricité ne peut pas se stocker et les centrales doivent réagir et produire en fonction de la demande d'électricité, parfois très fluctuante (par exemple pour répondre aux hausses de consommation des appareils de climatisation durant les fortes chaleurs). Les lâchers d'eau qui en résultent entraînent des variations du niveau d'eau et du courant qui peuvent être très rapides, à tout moment de la journée.

EDF appelle donc à la plus grande prudence à proximité de ses installations :

- Ne pas s'aventurer sur les berges bétonnées des ouvrages dont les dalles sont très glissantes.
- Respecter les zones de sécurité délimitées par les bouées.
- Respecter les signalisations aux abords des installations.

La prévention des risques de noyades

En France, les noyades constituent un problème important de santé publique car elles sont responsables de plus de 500 décès accidentels chaque année et parfois de graves séquelles.

L'enquête NOYADES 2015 a été réalisée entre juin et septembre 2015 par l'Institut de veille sanitaire et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur. Cette enquête a recensé toutes les victimes de noyade, accidentelle ou non, suivie d'une hospitalisation ou d'un décès.

L'objectif était de décrire les caractéristiques et facteurs de risques des noyades accidentelles, pour contribuer à leur prévention.

Cette enquête nationale a dénombré 1 266 noyades accidentelles dont 436 (34 %) suivies d'un décès parmi lesquelles : 18 % d'enfants de moins de 6 ans (226 noyades dont 29 décès), 46 % d'adultes de plus de 45 ans (568, dont 260 décès).

Les caractéristiques démographiques des victimes et les circonstances de la noyade dépendent du lieu : 241 noyades ont eu lieu en piscine privée (68 décès), 62 en piscine publique (6 décès), 157 en cours d'eau (115 décès), 132 dans un plan d'eau (65 décès), 637 en mer (167 décès) et 37 en d'autres lieux (15 décès). En piscine privée, les enfants de moins de 6 ans se sont noyés surtout à

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

cause d'un manque de surveillance d'un adulte et de leur inaptitude à nager. Dans les cours d'eau et plans d'eau, les noyades surviennent souvent après une chute, lors d'activités solitaires, ou après la consommation d'alcool. En mer, les noyés étaient souvent des personnes résidant dans le département de noyade, de plus de 45 ans, ou des personnes ayant un problème de santé.

Ces résultats sont à la base de messages de prévention spécifiques tels que : assurer une surveillance rapprochée des jeunes enfants par un adulte, apprendre à nager le plus tôt possible, nager dans des zones de baignade surveillée, ne pas surestimer ses capacités physiques, se renseigner sur l'état de la mer et les conditions météorologiques.

Ces chiffres obligent à une très grande vigilance de tous :

- Apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur.
- Informez-vous sur les zones de baignade surveillées, interdites ou dangereuses.
- Respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.
- Ne laissez pas des enfants seuls dans l'eau ou au bord de l'eau et surveillez-les en permanence.
- Equipez vos enfants de brassards homologués (attention les bouées et autres articles flottants ne protègent pas de la noyade)
- Equipez vous des articles de sécurité lorsque vous pratiquez une activité nautique (bouées, gilets de sauvetage, casques) et respectez les consignes de sécurité.
- Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité (alarmes sonores, barrières, abris ou couvertures).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

La prévention et la lutte contre les cambriolages

La Corrèze demeure un département sûr en matière de cambriolage et plus généralement en matière d'atteintes aux biens, mais il faut rester vigilant.

Les cambriolages en chiffres

	Bilan des cambriolages de janvier à mai		Différentiel
	2015	2016	2015/ 2016
ZONE DE POLICE			
Résidences principales	38	60	+ 22
Résidences secondaires	6	15	+ 9
Locaux industriels et commerciaux	53	35	- 18
Autres lieux	41	32	- 9
TOTAL	138	132	- 6
ZONE DE GENDARMERIE			
Résidences principales	83	74	- 9
Résidences secondaires	34	48	+ 14
Locaux industriels et commerciaux	50	79	+ 29
Autres lieux	30	16	- 14
TOTAL	197	217	+ 20
ENSEMBLE DU DEPARTEMENT			
TOTAL	335	349	+ 14

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Les bons réflexes contre les cambriolages

La lutte contre les cambriolages et l'insécurité est l'affaire de tous : les corréziens ont un rôle à jouer pour leur sécurité.

En période estivale, encore plus qu'à l'accoutumée, le comportement civique et les réflexes de chacun permettent la résolution rapide d'affaires et de neutralisation de délinquants connus, empêchant par la même la probable réitération d'actes délictueux.

La population doit s'associer à la démarche collective de recherche de la sécurité qui peut permettre de déjouer ou de gêner les activités délictueuses de certains individus ou d'élucider certaines affaires.

Protéger votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes et protection électronique, etc.) Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs, etc. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilants sur tous les accès, ne laissez pas la clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne laissez pas traîner dans votre jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un entrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes de crédit, sacs à main, clés de voiture, et ne laissez pas d'objets de valeurs qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez les objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement les forces de l'ordre du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, immatriculation, langage, stature, signes distinctifs, vêtements, etc.)

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet (porte, fenêtre, serrure, clés) et interdisez l'accès des lieux à toute personne.

Déposez une plainte auprès des forces de l'ordre en vous munissant d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

En cas de dommage matériel, sécurisez les accès et faites intervenir un professionnel le plus rapidement possible.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces, empreintes et indices.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

En cas d'absence

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin et créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre de « l'Opération tranquillité absences », signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

L'Opération tranquillité absences (OTA)

En période estivale, de nombreux corréziens quittent leur domicile pour partir en congés, parfois pour une longue période. Pour éviter les cambriolages, ils peuvent prendre part à « l'Opération tranquillité absences ».

Ce dispositif est destiné à enrayer le nombre de cambriolages et d'intrusions dans les domiciles des personnes parties en vacances, leur permettant de faire surveiller gratuitement leur logement par les forces de l'ordre durant cette période.

Pour bénéficier de cette opération, les personnes qui quittent leur domicile doivent remplir un formulaire sur lequel elles renseignent leur identité, adresse et lieu de vacances. Les services de police ou de gendarmerie s'engagent ensuite à effectuer des surveillances par passage aléatoire sur chaque domicile pour lesquels les occupants ont signalé leur absence.

A l'origine limité aux périodes de vacances, le dispositif est aujourd'hui mis en œuvre toute l'année. 418 foyers ont été surveillés par la police et la gendarmerie en 2015 dans le cadre de cette opération.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

La sécurité sur la route

Bilan provisoire de la sécurité routière au 3 juillet 2016

Bilan de l'accidentologie

	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2015	2016	%	2015	2016	Diff.	2015	2016	%	2015	2016	%	2015	2016	%
Gendarmerie	30	28	-7%	5	5	0	27	21	-22%	20	19	-5%	47	40	-15%
Police	62	53	-15%	3	0	-3	10	6	-40%	66	55	-17%	76	61	-20%
Total	92	81	-12%	8	5	-3	37	27	-27%	86	74	-14%	123	101	-18%

Depuis le début de l'année 2016 et par rapport à la même période de l'année 2015, la Corrèze compte **81 accidents corporels (-12 %)**. Ces accidents ont fait **5 tués (- 3) et 101 blessés (- 18 %) dont 27 hospitalisés (- 27 %)**.

Bilan des accidents mortels en 2016

Du 1^{er} janvier au 3 juillet 2016, **4 accidents mortels** ont été enregistrés en Corrèze (5 tués) :

- l'ensemble des tués étaient à bord d'une voiture,
- l'ensemble des accidents se sont produits hors agglomération,
- 4 tués sont des hommes,
- 3 accidents sont (entre autre) dûs à une alcoolémie excessive,
- 3 tués avaient environ 20 ans,
- 3 ne sont pas responsables de l'accident,
- 2 sont corréziens et 2 lotois.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



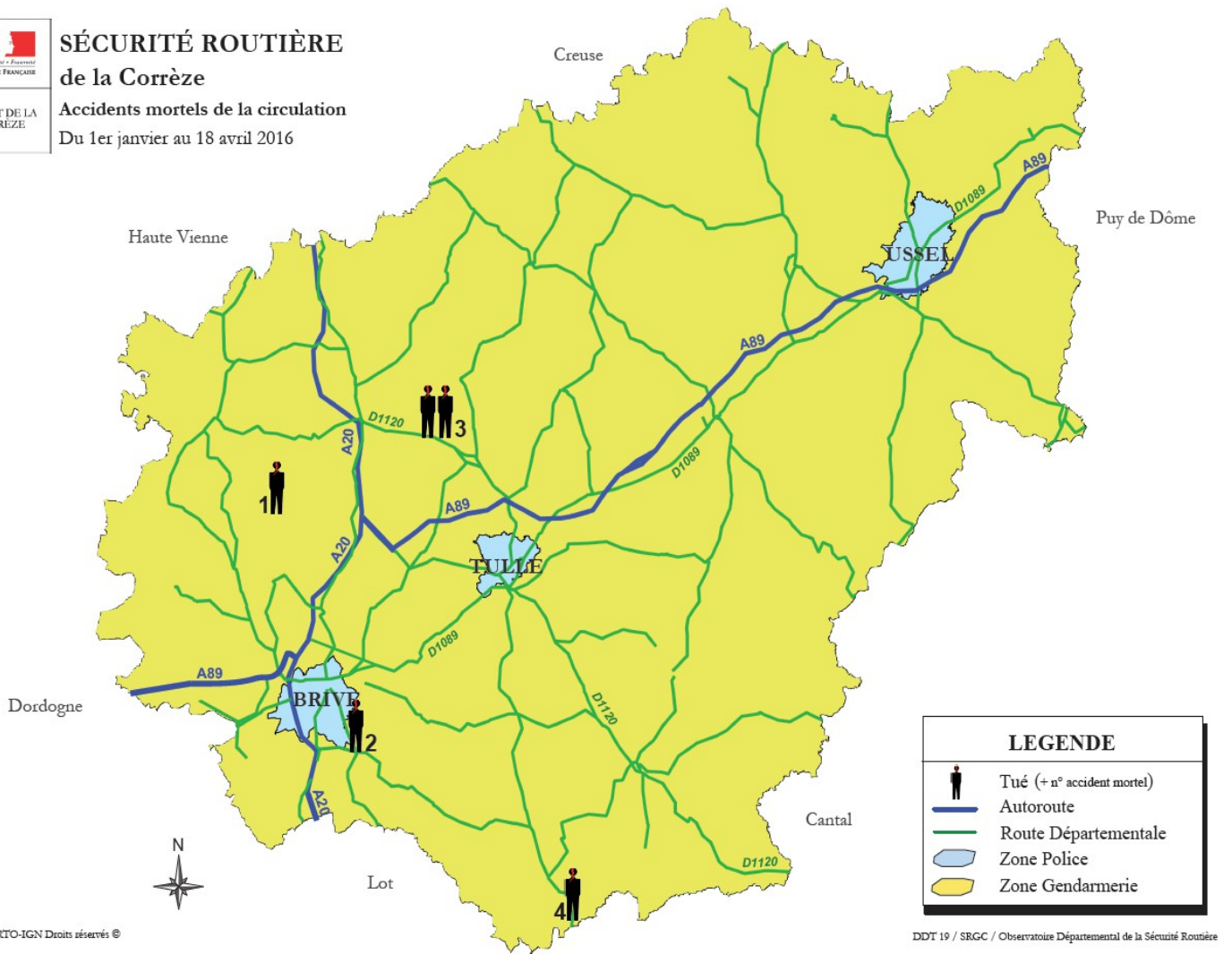
Twitter

Carte des tués dans le département de la Corrèze



SÉCURITÉ ROUTIÈRE de la Corrèze

Accidents mortels de la circulation
Du 1er janvier au 18 avril 2016



Néanmoins, la vigilance et l'esprit de responsabilité des usagers de la route restent de mise.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Le renforcement des contrôles avant les vacances

Les forces de l'ordre renforceront leur présence sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du département durant la période estivale afin de prévenir les infractions mineures et de sanctionner les fautes de comportement graves et génératrices d'accidents telles que :

- La conduite en état d'alcoolémie ou sous l'emprise de stupéfiants
- Le non-respect des limitations de vitesse
- L'usage du téléphone portable au volant
- Le non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules
- Le non-respect des priorités
- L'absence de port de la ceinture de sécurité
- Le changement de direction sans avertissement préalable.

Compte tenu de l'importance du trafic routier et autoroutier attendu dans les jours à venir, le préfet appelle les usagers de la route à la plus grande prudence, à respecter strictement le Code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation.

Les infractions liées à la circulation

Sur la route, il n'y a pas de petite infraction : une absence de clignotant, le refus d'une priorité, un dépassement dangereux... peuvent aussi avoir des conséquences dramatiques. Encore aujourd'hui, une infraction au Code de la route est à l'origine de 9 accidents sur 10.

Infraction	Amende*	Retrait de points	Suspension de permis
Chevauchement de ligne continue	135 €	1 point	Jusqu'à 3 ans
Accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassé	135 €	2 points	Jusqu'à 3 ans
Circulation à gauche sur une chaussée à double sens	135 €	3 points	Jusqu'à 3 ans
Dépassement dangereux	135 €	3 points	Jusqu'à 3 ans
Franchissement de ligne continue	135 €	3 points	Jusqu'à 3 ans
Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules	135 €	3 points	Jusqu'à 3 ans

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Changement de direction sans avertissement préalable	35 €	3 points	Jusqu'à 3 ans
Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence	135 €	3 points	Jusqu'à 3 ans
Refus de priorité	135 €	4 points	Jusqu'à 3 ans
Non-respect de l'arrêt au feu rouge, au stop ou au cédez-le-passage	135 €	4 points	Jusqu'à 3 ans
Circulation en sens interdit	135 €	4 points	Jusqu'à 3 ans
Circulation sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante et dans un milieu dépourvu d'éclairage public	135 €	4 points	Jusqu'à 3 ans
Usage du téléphone tenu en main en conduisant	135 €	3 points	--
Défaut de port de la ceinture de sécurité :			
• Par le conducteur	135 €	3 points	--
• Par le passager	135 €	–	
Défaut de dispositif d'attache adapté pour les enfants	135 €	–	--
Refus de céder le passage à un piéton traversant ou manifestant l'intention de traverser.	135 €	4 points	Jusqu'à 3 ans

*Le montant des amendes indiqué est un montant forfaitaire.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

L'actualité de la sécurité routière

Juin 2016 : l'accès aux motos de forte puissance désormais réservé aux seuls conducteurs expérimentés

Comme annoncé lors du Comité interministériel de la sécurité routière présidé par le Premier ministre le 2 octobre 2015 (mesure 14), l'accès aux motocyclettes de forte puissance (> à 35 Kw ou 47 CV) devient progressif.

Depuis la parution du décret n° 2016-723 du 31 mai 2016, publié au Journal officiel du 2 juin, toute personne majeure, quel que soit son âge, doit d'abord être titulaire du permis A2 (inférieur à 35 Kw) pendant un minimum de deux années avant de pouvoir prétendre au permis A. Pour obtenir ce passage du permis A2 au permis A, elle devra suivre une formation spécifique de 7 heures en école de conduite, non sanctionnée par un examen, afin d'assurer la transition en toute sécurité d'une moto de faible à forte puissance

L'opération Village Sécurité Routière

Pour la huitième année consécutive, l'action «la route des vacances en toute sécurité » sera reconduite les 8 et 9 juillet sur l'aire Porte de Corrèze de l'autoroute A20, et les 22 et 23 juillet sur l'aire de Corrèze de l'autoroute A89.

Les professionnels et bénévoles de la sécurité routière en Corrèze accueilleront les usagers sur de grands stands abritant les ateliers suivants :

- Atelier « ceinture de sécurité » (voiture-tonneau et test au choc) animé par les intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) et l'association Fondation de la route.
- Atelier « sécurité routière » animé de façon ludique par les intervenants départementaux de la sécurité routière de la Corrèze avec des jeux comme la roue de la sécurité routière, la valise alcool, le parcours simulant les effets de l'alcool sur la vue et les simulateurs de 2 et 4 roues (barracuda).
- Atelier « premiers secours » animé par des pompiers avec exposition d'une ambulance pour faire connaître l'ensemble du matériel utilisé lors d'une intervention.
- Atelier « vitesse, distance de sécurité » animé par des gendarmes pour découvrir le matériel dont ils disposent pour contrôler les vitesses.
- Atelier « gestionnaire de voirie » animé par des agents de la direction interdépartementale des routes du centre ouest (Dirco) travaillant sur les autoroutes pour faire connaître leurs missions et les dangers auxquels ils sont exposés.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Les conseils de prudence

Pour votre trajet informez-vous des conditions météorologiques et de circulation en consultant les sites de Météo France et de Bison Futé.

Faites le plein de sommeil en évitant les nuits trop courtes, les nocturnes et les horaires décalés dans les heures qui précèdent la conduite. Durant les longs trajets, prévoyez au moins une pause toutes les deux heures.

Préparez votre véhicule en vous assurant que vous disposez à bord d'un ou plusieurs gilets jaunes, d'un triangle de présignalisation et d'un éthylotest. Vérifiez également les niveaux de liquide de refroidissement, de liquide de frein, de liquide lave-glace, d'huile, que le bon fonctionnement des clignotants, feux stops et phares, l'état des essuie-glaces et la pression des pneus (y compris de la roue de secours).

Pour plus de sécurité, placez les bagages les plus grands et les plus lourds au fond du coffre et les objets dont vous pourriez avoir besoin pendant le voyage en dernier. Sur la plage arrière, ne mettez que des vêtements ou des choses très légères : en cas de freinage brusque, des objets lourds peuvent devenir de dangereux projectiles.

Si vous utilisez des barres de toit, un coffre de toit, un porte-vélos ou une remorque, respectez les indications du constructeur et conformez-vous aux règles en vigueur en matière de chargement.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Liens utiles

Préfecture de la Corrèze : www.correze.gouv.fr

■ **Qualité des eaux de baignade :**

ARS : www.ars.limousin.sante.fr

■ **Prévention routière :**

Sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr

Bison futé : www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des routes du Centre-Ouest (DIRCO) – Autoroute A20 : <http://www.enroute.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

ASF-Vinci Autoroutes – Autoroute A89 : www.vinci-autoroutes.com/fr

Protection des consommateurs :

DDCSPP : <http://www.correze.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Cohesion-sociale-et-protection-des-populations>

Guide des vacances d'été – Les conseil de la DGCCRF : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/espace-particuliers>

■ **Canicule et fortes chaleurs :**

Canicule Info Service : 0 800 06 66 66

ARS : www.ars.limousin.sante.fr/canicule

Ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier « canicule et fortes chaleurs »

Météo France : www.meteofrance.fr

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) : www.inpes.sante.fr

■ **Prévention aux risques de noyade :**

Hydroguide EDF : <http://energie.edf.com/hydraulique/hydraulique/secruite-47696.html>

■ **Lutte contre les cambriolages :**

Police et gendarmerie : 17

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

<http://www.mobilevole-mobilebloque.fr/>

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

Free : 32 44

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)



[Twitter](#)